

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

## Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine: M. François LOPEZ Les Auxons: M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle: M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon: M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mrme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley: M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

#### Etaient absents:

Besançon: M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme IIVa SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Busy: M. Alain FELICE Champoux: M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Gennes: Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Larnod: M. Hugues TRUDET Le Grattéris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-Ie-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Novillars: M. Philippe BELUCHE Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pugey: M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET Thise: M. Alain LORIGUET Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

#### Procurations de vote :

Mandants: S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires: C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

#### Délibération n°2019/005054

Rapport n°4.1 - Révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Besançon Métropole - Validation du programme d'actions 2020 - 2026

# Révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Besançon Métropole -Validation du programme d'actions 2020 - 2026

Rapporteur: Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission: Développement durable

| Inscript                               | ion budgétaire                    |
|--|-----------------------------------|
| BP 2020 et PPIF 2020-2024<br>« PCAET » | Incidence financière à déterminer |
| Sous réserve de vote du                | BP 2020 et du PPIF 2020-2024      |

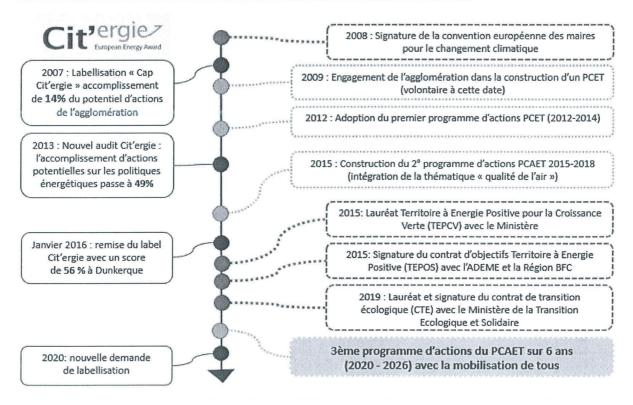
#### Résumé

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) traduit l'engagement de Grand Besançon Métropole en faveur de la sobriété énergétique, de l'adaptation au changement climatique, du développement des énergies renouvelables et du maintien d'une bonne qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire. Au-delà de ce document réglementaire, la collectivité réaffirme son ambition de devenir un territoire résilient et à énergie positive (TePos) en 2050.

Pour s'inscrire dans cette trajectoire mais également être opérationnel, le programme d'actions est engagé sur la période de 2020-2026. Il correspond aussi à la fois au plan d'actions Cit'ergie qui sera présenté aux instances nationales en charge de la labellisation de Grand Besançon Métropole et à la nécessaire mobilisation des acteurs du territoire.

# <u>I. Eléments de cadrage pour la révision du 3ème programme d'actions du Plan Climat Air</u> Energie Territorial (PCAET) de Grand Besançon Métropole

A/ Historique de la démarche et engagement de Grand Besançon Métropole



Conforme aux exigences de l'article 2 du décret n°2016-848 du 28/06/2016, la démarche de révision a débuté début 2018 en tenant compte des nouvelles obligations réglementaires (évaluation environnementale, schéma de desserte énergétique...) et des évolutions territoriales (extension du territoire, mutualisations, nouvelles compétences...).

B/ L'inscription de la révision du Plan climat, comme élément de la politique territoriale de la Communauté Urbaine, au regard des nouveaux objectifs régionaux et nationaux

## 1. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) – Loi énergie climat : des ambitions fortes

La SNBC de 2019 indique la démarche à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France et mettre en œuvre la transition vers une économie bas carbone. Elle renforce l'envergure et les objectifs du plan climat national.

| 9                    | Evolution des éi<br>à effet de s | missions de gaz<br>erre à 2015 | Résumé des orientations sectorielles                         |
|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|--|
|                      | 2030                             | 2050                           |  |
| Transports           | - 31 %                           | Zéro émission                  | Décarboner la mobilité                                       |
| Bâtiments            | - 53 %                           | Zéro émission                  | 100 % du parc BBC en moyenne                                 |
| Agriculture          | - 20 %                           | - 46 %                         | Favoriser les pratiques sobres                               |
| Forêt et bois        |                                  | + 50 %<br>absorption           | Maximiser la pompe à carbone et développer<br>la bioéconomie |
| Industrie            | - 35 %                           | - 81 %                         | Développer les filières industrielles sobres en carbone      |
| Production d'énergie | - 36 %                           | Zéro émission                  | Développer les énergies décarbonées                          |
| Déchets              | - 38 %                           | - 66 %                         | Prévenir et valoriser les déchets                            |

# 2. <u>Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires</u> (SRADDET) avec le Plan climat

Le Plan climat est en cohérence avec le SRADDET en cours d'élaboration.

#### C/ Le calendrier de la révision

Les prochaines échéances concernant la validation du programme d'actions du Plan Climat sont les suivantes :

- 16/12/2019 : délibération du 3ème programme d'actions,
- 2020 :
  - o soumission à l'autorité environnementale (3 mois),
  - o consultation du public (1 mois),
  - o nouvelle délibération.

## D/ Articulation avec les politiques internes

#### 1. Cohérence avec le projet de territoire

Quatre orientations phares définissent le projet de territoire. Pour chaque objectif, une articulation avec les actions du Plan climat est mise en avant avec un travail plus approfondi qui sera conduit en 2020.

#### Orientation 1: DYNAMISONS NOS ALLIANCES

- échanges d'expériences et concertation avec les agglomérations pour atteindre les objectifs fixés par la Région dans le cadre du SRADDET,
- contrat TePos avec la Communauté de Communes Doubs Baumois,
- réponse à des appels à projets européens et adhésion au réseau d'Energie Cities.

#### Orientation 2: RENFORCONS NOTRE COHESION

- utilisation / valorisation des ressources (biomasse, méthanisation, vent, géothermie...),
- favoriser l'expérimentation et l'innovation,
- appui et animation avec les communes du territoire,
- secteurs de proximité permettant d'organiser les transports, de réduire les déplacements,
- optimisation de la consommation d'espace.

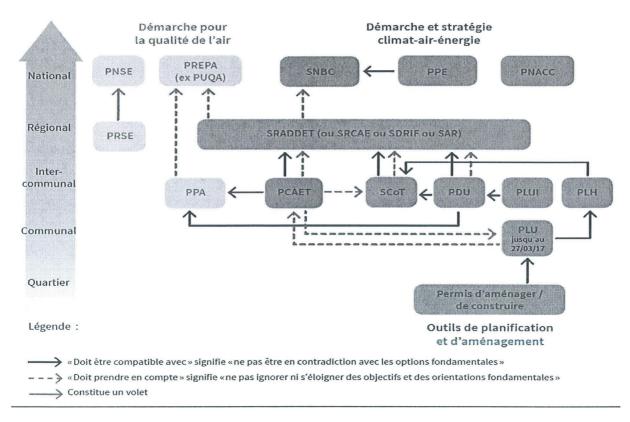
## Orientation 3: ANTICIPONS LES TRANSITIONS

- économie industrielle et territoriale (EIT),
- patrimoine bâti, flotte de véhicules techniques ou de transport ...,
- comportements des agents (accompagnement au changement, PDE, ...),
- organisation des transports collectifs et construction de voies cyclables,
- travail sur la vulnérabilité et la résilience du territoire.

#### Orientation 4: SUSCITONS L'EFFERVESCENCE

- dimension partenariale de mobilisation des acteurs / Innovation expérimentation
- participation citovenne.
- valorisation des labels (Cit'ergie...),
- profiter de l'effet vitrine dans l'aménagement de l'hôpital Saint-Jacques pour effectuer des choix avisés (production / utilisation d'énergies renouvelables, isolation, conception...).

#### 2. Lien avec les schémas communautaires



Le PCAET doit être compatible avec le SRADDET au niveau régional et doit prendre en compte le SCOT et le PLU en vigueur.

Dans le cadre de l'accompagnement du bureau d'études sur la révision du Plan climat, des propositions d'intégration des éléments clés du PCAET dans les documents cadre référents de Grand Besançon Métropole sont prévues. Un travail sera conduit en ce sens avec les directions concernées afin d'identifier les leviers d'actions pour le territoire.

# II. Grand Besançon Métropole réaffirme son engagement de devenir « territoire à énergie positive » (TePos) à l'horizon 2050

Avec ce nouveau programme d'actions, Grand Besançon Métropole réaffirme son ambition de devenir Territoire à Energie Positive d'ici 2050. Le Contrat de Transition Ecologique (CTE), dont nous venons d'être lauréat, est notamment un levier d'application avec l'écologie comme moteur de l'économie.

## A/ Scénario prospectif: où va-t-on?

Les données de référence de ce document sont issues de l'observatoire régional air-énergie-climat Opteer.

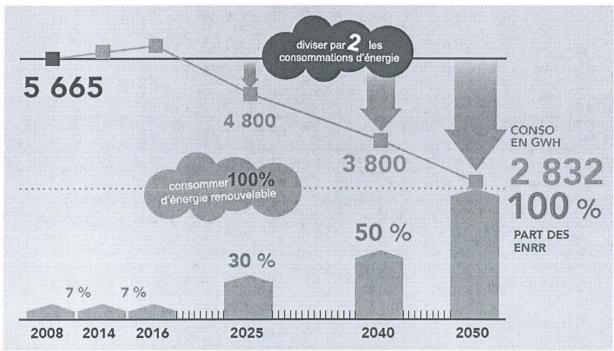
## 1. TePos

Un travail réalisé par le bureau d'études en lien avec l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté a permis d'établir un scénario prospectif. Depuis 2015, le territoire de Grand Besançon Métropole marque résolument son engagement dans la transition énergétique en s'engageant à être, en 2050, un territoire à énergie positive.

Trois engagements composent ce scénario:

- une division par 2 des consommations d'énergie finale. Un travail important d'animation du territoire et de mobilisation de l'ensemble des acteurs est nécessaire afin de parvenir à ces objectifs,
- une compensation intégrale des consommations résiduelles par la consommation des énergies renouvelables et de récupération. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des ressources du territoire et de passer d'une économie linéaire du jetable à une économie circulaire du réutilisable,
- une adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Le graphique suivant présente la trajectoire « TePos » avec l'ensemble des objectifs chiffrés aux différentes échéances :



Scénario « Territoire à Energie Positive 2050 » de Grand Besançon Métropole d'après les données Opteer – ATMO BFC – 2016

#### 2. Qualité de l'air et santé

L'évolution des consommations d'énergies et les émissions de GES par habitant sont les suivantes :

| Indicateur  | 2008  | 2010  | 2012  | 2014  | 2016  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Emissions totales de GES par habitant (tCO <sub>2</sub> /hab) | 6,18  | 6,08  | 5,68  | 5,8   | 6,18  |
| Consommation totale<br>d'énergie par habitant<br>(MWh/hab)    | 29,65 | 29,87 | 28,31 | 28,18 | 30,19 |

Données issues de la plateforme Opteer – ATMO BFC - populations réelles pour chaque année

A noter que les émissions de GES par habitant sur le GBM s'élèvent à 6,2 TeqCO2 contre 7,1 au niveau national.

Avec l'analyse par secteur, on constate que la hausse de 2% des émissions de GES entre 2008 et 2016 vient essentiellement du secteur des transports (+15%), celle-ci s'élèvant à 87 kteqCO2 entre 2008 et 2016. Alors qu'en 2008 les transports représentaient 51% des émissions totales, ils sont à l'origine de 55% des émissions en 2016.

Concernant les polluants atmosphériques, ils ont majoritairement comme origine les activités anthropiques.

Les principaux secteurs concernés sont :

- les transports avec les premiers polluants émis sur le territoire : les oxydes d'azote Nox. Ils favorisent les crises d'asthme et les infections pulmonaires infantiles. Ils contribuent aux pluies acides et à l'augmentation de la concentration des nitrates dans le sol,
- le résidentiel et l'industrie avec les composés organiques volatils non méthaniques COVNM,
- et l'agriculture NH3.

Autres éléments à retenir pour Grand Besançon Métropole :

- L'objectif de qualité est respecté pour la concentration en particule fine (PM10 et PM2.5),
- L'Indice de Qualité de l'Air se situe entre 6 et 9, durant 7% à 9% des jours de l'année soit entre 25 et 32 jours par an.

Face à ces constats, les actions contribuant à la réduction des gaz à effet de serre et des polluants s'imposent. Elles serviront à la fois les politiques de qualité de l'air et de santé au profit des Grand Bisontins.

## 3. Ressources du territoire et évolution du climat

Les impacts principaux du changement climatique attendus sur le territoire de Grand Besançon Métropole d'ici à 2040-2070 sont :

- Une hausse importante des températures, avec 35 à 65 jours anormalement chauds en plus par an, et entre 17 et 47 jours de vagues de chaleur en plus par an,
- Une légère augmentation des précipitations, avec de 30 à 130 mm de précipitations annuelles en plus par an, ainsi qu'une faible hausse des précipitations intenses à horizon 2040-2070.

Face aux enjeux climatiques sur le territoire, 5 grands enjeux de vulnérabilité majeurs ressortent de l'étude sur l'adaptation à savoir :

- l'urbanisme et le cadre bâti avec l'artificialisation des sols, les ilots de chaleur urbains avec la nécessité de rafraichissement et le confort thermique des bâtiments (été, hiver),
- les enjeux sanitaires et sociaux en lien avec les fortes chaleurs ainsi que l'évolution des maladies vectorielles et des phénomènes d'allergie ont et auront des impacts non négligeables sur les populations,
- la ressource en eau, sa préservation et sa gestion par rapport aux différentes stratégies de développement du territoire sont primordiales pour la résilience du territoire,
- la biodiversité, les milieux naturels et forestiers : représentent un levier d'action pour les stratégies de trames vertes et bleues et de rafraîchissement du territoire,
- les activités agricoles particulièrement sensibles aux aléas climatiques, bien que représentant relativement peu d'emplois sur le territoire, elles sont importantes pour l'identité et les paysages de Grand Besançon Métropole.

Le PCAET se trouve un outil transversal de prise en compte de la raréfaction des ressources et de l'évolution du climat.

## Focus sur la séquestration carbone, ce qu'il faut retenir :

Le territoire de GBM est riche en surfaces naturelles qui représentent un réservoir de carbone. Rappelons que les émissions de GES de l'année 2016 s'élèvent à 1 191 ktCO2. Pour l'année 2014, on peut donc estimer que la séquestration annuelle des surfaces forestières et semi naturelles représentent environ 9% des émissions de GES du territoire. Ainsi, 21 285 ktCO2eq sont stockées sur le territoire de GBM. Les plus importants réservoirs de carbone du territoire sont les forêts (feuillus, mixtes, conifères, peupleraies), les prairies et les zones humides.

Par ailleurs, une forte artificialisation est observée entre 2006 et 2012 sur le territoire de GBM : durant cette période, le GBM artificialise 80 hectares par an (78 hectares sont des surfaces agricoles et 2 hectares de forêt et milieux semi naturels), cela représente 12 287 kteqCO2 émises par an.

La séquestration carbone est donc importante sur les zones forestières et semi-naturelles, qu'il faut préserver. En effet, ces stocks peuvent être libérés lors d'un changement d'affectation du sol, et entrainer d'importantes émissions de CO2. Plus le sol se retrouve « artificialisé », plus sa capacité de stockage est réduite.

## Faire de Grand Besançon Métropole un territoire résilient

La volonté de cette révision est d'aboutir à une stratégie imbriquée d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit à la fois d'atténuer l'évolution du climat en travaillant sur ses causes et donc en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Mais nous devons également nous adapter aux conséquences actuelles et à venir du changement climatique sur nos modes de vie et de développement : gestion des ressources en eau, des forêts, de l'aménagement urbain, de la santé...

Rendre le territoire robuste nécessite à la fois :

- des mesures dites « sans regret » c'est-à-dire bénéfiques même dans un contexte sans changement du climat,
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans toutes les orientations et politiques de la collectivité, de façon transversale.

Au-delà de la prise de conscience, le temps est maintenant à l'action pour développer la résilience de notre territoire et ainsi préserver la biodiversité, rendre moins vulnérable les activités économiques et prendre soin de la vie des plus fragiles (précarité énergétique, vie des ainés, mobilité en milieu rural, santé...).

## B/ Nos priorités sectorielles : comment viennent-elles s'ancrer ?

Le troisième programme d'actions poursuit les actions mises en place dans le précédent plan climat et engagent des actions nouvelles sur les volets de l'adaptation, la santé et le numérique. Sur la base de l'évaluation de la politique Cit'ergie et de l'atteinte des objectifs sur le court terme, les priorités sont en conséquence affinées pour cette nouvelle planification.

Les déclinaisons sectorielles pour répondre aux enjeux du territoire sont :

- l'amplification de l'engagement de Grand Besançon Métropole dans la rénovation des logements ayant une mauvaise performance énergétique via :
  - o la structuration d'une offre cohérente et lisible,
  - o la montée en puissance des entreprises,
  - o le recours au tiers-financement,
- la rationalisation des déplacements sur le territoire de la Communauté Urbaine via :
  - o un accompagnement de tous les acteurs du territoire vers les nouvelles mobilités (covoiturage, modes doux, auto-partage, transport en commun...),
- le renforcement de la politique agricole en circuits courts avec :
  - o la diversification alimentaire,
  - l'approvisionnement de la restauration collective.
- un zoom sur le secteur tertiaire :
  - o quid de l'air conditionné partout,
  - o les professionnels qui consomment le plus d'énergie (coiffeurs, salons esthétiques...),
- un travail sur l'aménagement et les infrastructures, via les compétences directes (requalification des ZA) et indirectes (SCOT, PLUi et les opérations d'aménagement, accompagnement des aménageurs),
- la sensibilisation à la préservation d'une bonne qualité de l'air, notamment dans les secteurs résidentiels (appareils de chauffage, peinture, vernis, bois traités...) et transports (émissions des véhicules).
- la prise en compte de l'adaptation de manière transversale,
- l'implication des acteurs du territoire par la co-réalisation de plans d'actions partenariaux.

A cet effet, le nouveau programme d'actions interne du PCAET s'articule en 6 ambitions avec un volet fort d'animation et de mobilisation des acteurs, tenant compte des évolutions territoriales (mutualisations et nouvelles compétences).

## III. 2020 - 2026 : tous à l'action!

Selon les données nationales de l'ADEME, 15 % seulement des émissions de gaz à effet de serre sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine et leurs compétences. Pour atteindre les objectifs TePos, la collectivité a donc un double rôle : renforcer son exemplarité et mobiliser le territoire sur les enjeux climatiques.

A/ Une action territoriale incontournable : un programme d'actions de la collectivité structuré en 6 ambitions pour les 6 prochaines années

#### 1. Les nouveautés règlementaires

Il est à noter qu'avec la Loi de transition énergétique, la révision du PCAET prend en compte des exigences et études supplémentaires sur les points suivants notamment : schéma de dessertes énergétiques, séquestration du carbone sur le sol, analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, évaluation environnementale stratégique du PCAET, volet partenarial, consultation du public...

## 2. Une gouvernance qui se poursuit

Un comité de pilotage se réunit annuellement sur les démarches Plan climat et Cit'ergie avec un programme d'actions similaire. Les représentants ont été désignés lors de la séance en Conseil de Communauté du 26/06/2014.

Au cours de la révision, ce dernier s'est réuni à quatre reprises avec un comité de pilotage spécifique sur le volet adaptation pour une réelle appropriation des élus. Par ailleurs, des temps de sensibilisation sur les enjeux du territoire se sont déroulés en mars 2019 avec des ateliers participatifs entre avril - mai 2019.

Suite à l'auto-saisine du Conseil de Développement Participatif du 20/09/2018, le service Environnement de Grand Besançon Métropole a proposé l'appui à l'animation des rencontres citoyennes avec le recrutement d'un prestataire. Les quatre rencontres citoyennes organisées par le CDP ont permis un contact de la population entre pairs sur l'ensemble du territoire avec une communication de proximité.

La démarche se poursuivra en 2020 avec, notamment, la co-construction du volet partenarial. Une consultation grand public du programme d'actions aura également lieu en 2020.

## 3. La construction du plan d'actions 2020 - 2026

Le nouveau programme d'actions du PCAET de Grand Besançon Métropole vise à fixer les actions qui seront portées par la collectivité durant les six prochaines années (avec bilan intermédiaire pour réajustement des actions à mi-parcours, obligation réglementaire). La collectivité doit être le moteur du changement pour son territoire et garante, dans la durée, des engagements pris.

#### CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS 2020-2026



Chaque ambition est détaillée comme suit : Ambition > Orientation > Action > Déclinaisons.

Par action se rattachent plusieurs déclinaisons qui peuvent émaner de plusieurs compétences/directions en interne de la collectivité.

Une démarche interne de validation avec les différents services puis un passage dans les différentes commissions a été menée pour aboutir au programme suivant :

# AMBITION 1 > VERS UN AMENAGEMENT TERRITORIAL EFFICACE ET RESILIENT

| Orientations   | N° | Actions  |
|--|----|--|
| Mettre le climat, l'air et l'énergie au                                      | 1  | Coordonner et mettre en place une politique cohérente et complète climatair-énergie au sein de GBM   |
| cœur des documents d'urbanisme et  | 2  | Intégrer le Plan climat dans les documents d'urbanisme et d'habitat  |
| des projets d'aménagement  | 3  | Etre exemplaire dans nos projets d'aménagement   |
|  | 4  | Renforcer le maillage du territoire par des espaces verts et mettre en place une gestion durable de la forêt                                 |
| Faire de la lutte contre les ilots de  | 5  | Améliorer la connaissance des îlots de chaleurs urbains et leur intégration  |
| chaleur et des risques associées au changement climatique une priorité       | 6  | Prévenir et limiter les risques d'inondation et développer la désimperméabilisation  |
|  | 7  | Gérer les risques liés au retrait et gonflement des argiles  |
| Améliorer la gestion de la ressource en eau (grand et petit cycles de l'eau) | 8  | Planifier la gestion de la ressource en eau  |
| Développer les énergies renouvelables sur le territoire                      | 9  | Identifier et promouvoir les ressources de notre territoire : soleil,<br>biodéchets, vent, eau, bois, géothermie et leur mode de financement |
|  | 10 | Déployer les EnR thermiques et les substitutions de combustibles émetteur de gaz à effet de serre  |

## AMBITION 2 > L'EFFICIENCE DU GRAND BESANÇON ET DE SES COMMUNES

| Optimiser la gestion du patrimoine et<br>les services de Grand Besançon<br>Métropole et des Communes | 11 | Mettre en place une gestion du patrimoine pour Grand Besançon Métropole (suivi, optimisation d'usages, etc.) |
|--|----|--|
|  | 12 | Accompagner les communes membres de Grand Besançon Métropole dans leurs transitions                          |
|  | 13 | Rénover et construire en prenant en compte les critères climat-air-énergie                                   |
| Mobiliser les agents et les élus des<br>collectivités autour des questions<br>climat-air-énergie     | 14 | Former et accompagner les élus et les agents sur les thématiques climat-air-<br>énergie                      |
|  | 15 | Utiliser la commande publique comme levier d'action climat-air-énergie                                       |
|  | 16 | Optimiser la mobilité des élus et agents   |

#### AMBITION 3 > L'AMELIORATION DU PATRIMOINE BATI

| Massifier la rénovation énergétique de                                      | 17 | Mettre en œuvre les actions du PLH et mesurer ses effets sur le climat   |
|---|----|--|
|   | 18 | Booster l'utilisation de la plate-forme globale de rénovation énergétique : programme Effilogis                              |
| l'habitat et lutter contre la précarité                                     | 19 | Lutter contre la précarité énergétique   |
| énergétique   | 20 | Organiser la montée en puissance des professionnels de la rénovation<br>énergétique des bâtiments                            |
|   | 21 | Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans la rénovation   |
| Mieux prendre en compte le confort<br>d'été dans les opérations sur le bâti | 22 | Adapter les pratiques pour prendre en compte le confort d'été dans les logements existants, la rénovation et la construction |
|   | 23 | Adapter les pratiques pour prendre en compte le confort d'été dans le tertiaire  |
| Amplifier la rénovation énergétique dans les bâtiments tertiaires           | 24 | Mettre en place des mesures innovantes de suivi énergétique avant puis après la rénovation                                   |
|   | 25 | Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans les opérations sur le tertiaire   |

## AMBITION 4 > POUR UNE MOBILITE MOINS CARBONEE

|   | 26 | Mettre en œuvre les actions du PDU et mesurer ses effets sur le climat        |
|---|----|---|
| Organiser le territoire pour permettre des déplacements cohérents | 27 | Développer les nouvelles technologies de mobilité                             |
| des deplacements conerents  | 28 | Expérimenter une action pilote sur les Hauts de Chazal                        |
| Développer les modes actifs alternatifs                           | 29 | Développer l'intermodalité et finaliser l'optimisation du réseau GINKO        |
| à la voiture autosoliste  | 30 | Réduire l'utilisation de la voiture autosoliste en ville et sur le territoire |
| Agir pour des modes moins carbonés                                | 31 | Favoriser les modes actifs  |
|   | 32 | Permettre le déploiement de la mobilité électrique                            |
| Améliorer le transport de marchandises                            | 33 | Mener des actions sur le frêt   |
|   | 34 | Travailler sur la chaine de logistique urbaine                                |

# AMBITION 5 > LA TRANSITION ECOLOGIQUE, BIODIVERSITE ET SANTE

| Mettre la biodiversité et les milieux<br>naturels au cœur de la stratégie<br>territoriale                               | 35 | Mener des actions locales de protection des milieux naturels  |
|---|----|---|
|   | 36 | Etudier l'impact du changement climatique sur les espaces forestiers du territoire pour permettre une meilleure adaptation  |
|   | 37 | Renforcer la qualité des espaces naturels et verts en favorisant les espèces adaptées au changement climatique et lutter contre les espèces invasives                       |
| Améliorer la qualité de l'air pour préserver la santé de tous   | 38 | Améliorer la connaissance et la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air extérieur au regard des activités industrielles et de la mobilité                     |
|   | 39 | Améliorer la connaissance et la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air extérieur en lien avec les changements du milieu naturel dus au changement climatique |
| Valoriser les ressources du territoire<br>pour mettre en œuvre des circuits de<br>proximité et créer des emplois locaux | 40 | Faire une agriculture exemplaire - Projet Alimentaire Territorial   |
|   | 41 | Améliorer l'alimentation des citoyens et les circuits courts - Projet Alimentaire<br>Territorial  |
|   | 42 | Développer le tourisme durable et nature  |

# AMBITION 6 > LA TRANSITION NUMERIQUE AU SERVICE DU CLIMAT

|   | 43 | Renforcer l'exemplarité des agents pour une sobriété numérique  |
|---|----|---|
| Aller vers une sobriété numérique au              | 44 | Contribuer au bâtiment évolutif et numérique au service des citoyens  |
| sein de la collectivité                           | 45 | Favoriser l'ancrage d'une filière de recyclage/réutilisation des appareils numériques avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire |
| Créer la ville intelligente                       | 46 | Mettre en place une plateforme numérique globale  |
|   | 47 | Aménager numériquement du territoire et faciliter les expérimentations/innovations  |
| Accompagner le citoyen dans ses usages numériques | 48 | Permettre l'accès au numérique au plus grand nombre   |

# COORDINATION DU PLAN CLIMAT : LA GOUVERNANCE ET LA MOBILISATION DES ACTEURS

| Assurer le suivi et l'animation du Plan               | 49 | Instaurer une culture de l'évaluation et la mettre en œuvre   |
|---|----|---|
| Climat  | 50 | Communiquer sur les actions de Grand Besançon Métropole   |
| Travailler avec les partenaires du                    | 51 | Mettre en place une gouvernance partenariale  |
|   | 52 | Travailler avec le secteur économique et universitaire autour des questions climat-air-énergie                    |
| territoire  | 53 | Travailler avec les acteurs financiers  |
|   | 54 | Renforcer le partenariat avec les distributeurs d'énergie sur le territoire                                       |
| Développer la coopération extra-<br>territoriale      | 55 | Développer des partenariats avec les territoires  |
|   | 56 | Développer des partenariats européens   |
| Rendre acteur le citoyen sur le changement climatique | 57 | Accompagner les citoyens et les acteurs sur les enjeux climat, air et énergie pour renforcer leur capacité à agir |
|   | 58 | Travailler avec les citoyens autour des effets du changement climatique   |

Le programme détaillé des actions est en annexe 1 de ce rapport.

Complémentaire à ce programme d'actions interne, la stratégie de mobilisation des acteurs est primordiale pour atteindre nos objectifs TePos. En tant que coordinateur de la transition énergétique à l'échelle intercommunale, le PCAET est le document de référence pour l'ensemble des parties prenantes du territoire.

## B/ Le rôle clé des partenaires du territoire

## 1. Une dynamique collective à renforcer

Jusqu'à présent, la collectivité n'avait pas d'obligation réglementaire de développer une animation territoriale autour des enjeux climatiques. Consciente de ses ambitions élevées et du rôle des partenaires comme levier puissant d'action, elle s'en était toutefois emparée de façon volontariste. Depuis plusieurs années, elle s'est ainsi investie dans la mobilisation des acteurs locaux, notamment avec une action ciblée à destination des professionnels du bâtiment, des rendez-vous de la transition énergétique en entreprise et un accompagnement de l'engagement des communes.

Pour accélérer la transition énergétique et répondre aux exigences réglementaires, Grand Besançon Métropole propose d'aller plus loin et d'impliquer, dans son plan climat, une multiplicité d'acteurs : collectivités, entreprises, chambres consulaires, acteurs de la recherche et formation, de la santé, médias, associations... Rappelons qu'il s'agit d'impliquer les acteurs bien au-delà des pionniers, de viser leur autonomie à porter ces enjeux du climat et à les incarner dans leurs propres actions. Grand Besançon Métropole invitera chacun à aller plus loin dans sa démarche, à franchir une ou plusieurs étapes vers la sobriété, l'efficacité énergétique, ainsi que vers le développement des énergies renouvelables.

Pour cela, Grand Besançon Métropole animera une démarche globale associant toutes les parties prenantes ainsi qu'une plus spécifique destinée aux communes. Suscitant un engagement de chacun, mais également des synergies entre les forces vives du territoire, la collectivité vise à favoriser l'émergence d'initiatives et de solutions locales et l'essor de dynamiques en faveur de la préservation du climat et de l'environnement.

## 2. Une gouvernance à co-construire

Les premiers ateliers ont réuni une cinquantaines d'acteurs volontaires, y compris les communes, au printemps dernier pour jeter les bases de ce plan climat partenarial : partage du diagnostic territorial et des enjeux locaux, démarrage d'une réflexion sectorielle, mise à plat des premières pistes d'actions propres à leur structure.

S'adossant à son plan d'actions interne avec ses propres ambitions et objectifs (annexe 1), Grand Besançon Métropole procédera en plusieurs temps pour construire, avec les acteurs du territoire euxmêmes, une gouvernance équilibrée entre les parties prenantes (collectivités, entreprises, acteurs relais, associations):

- en décembre 2019 et janvier 2020, réalisation de tests avec un premier cercle d'acteurs pour affiner le projet,
- au printemps 2020, animation d'ateliers de co-construction pour ajuster la démarche,
- été 2020, lancement de son club climat et validation des modalités de fonctionnement du volet partenarial du plan climat.

Cette élaboration partagée et progressive devra permettre à Grand Besançon Métropole :

- d'accompagner chaque acteur dans la formalisation de son engagement en faveur du climat, en prenant appui sur une charte d'engagement territoriale à rédiger,
- de faire vivre ce réseau d'acteurs engagés au sein d'un club climat (réuni a minima annuellement) et de le co-piloter, la représentation des différents types d'acteurs et les modalités de gouvernance restant à définir,
- d'organiser, avec l'appui de partenaires, des temps collectifs pour la résolution de problématiques concrètes air-énergie-climat,
- de travailler localement la mobilisation de fonds pour répondre aux besoins locaux de financement avec la constitution d'une conférence des financeurs,
- et de valoriser enfin les acteurs et leurs actions.

Afin d'être portées par les parties prenantes dans leur diversité, cette démarche partenariale et sa gouvernance devront rester souples et évolutives.

Terminons par un rappel de l'ADEME : « Aucun objectif d'envergure ne saurait être poursuivi en matière de lutte contre le changement climatique sans l'implication déterminée des collectivités territoriales ».

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le 3ème programme d'actions du PCAET (démarche interne Cit'Ergie) et des modalités de construction du volet partenarial.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppleant,

Gabriel BAULIEU 1er Vice-President

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102 Contre: 0 Abstention: 1

Ne prennent pas part au vote: 0